



## Edito de Madame le Maire

*Chers Autouilletois et Autouilletoises,*

*L'année 2017 vient de se terminer et nous commençons à tourner les pages de 2018.*

*Le fait le plus marquant pour notre commune a été, en septembre 2017, la réouverture de la deuxième classe de notre école élémentaire.*

*27 élèves fréquentent ces deux classes et nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle institutrice, Maryline GRENINGER à qui nous souhaitons la bienvenue.*

*Cette réouverture a été rendue possible par l'arrivée de nouvelles familles dans les deux domaines : Bois Camille et de Closente ainsi que dans le Centre du village. Les effectifs vont encore augmenter à la rentrée de cette année. La fréquentation des enfants d'Autouillet dans notre école maternelle intercommunale à Thoiry est également en hausse et nous sommes très heureux de la vie que ces enfants et leur famille apportent dans le village.*

*2018 est une année importante car l'Equipe Municipale a plusieurs projets dont un qui concerne notre Eglise Notre Dame de l'Assomption, patrimoine de la Commune.*

*Sa restauration se déroulera sur plusieurs années et débutera par les travaux à réaliser sur l'extérieur et la toiture. Le bâtiment étant protégé (classé en partie et inscrit), une grande partie des travaux sera subventionnée par l'Etat, la Région et le Département. Un partenariat avec la Fondation du Patrimoine est en passe d'être conclu et chacun pourra participer, s'il le souhaite, sous forme de donation défiscalisable, à la restauration de notre belle église, dont le chœur, les boiseries, certains vitraux et les tableaux doivent être restaurés.*

*Françoise LENARD*

## SOMMAIRE

<b>Edito de Madame le Maire</b>	<b>p. 1</b>
<b>Travaux réalisés en 2017</b>	<b>p. 2</b>
<b>Conseils municipaux</b>	<b>p. 3</b>
<b>Informations générales</b>	<b>p. 4</b>
<b>Civisme</b>	<b>p. 9</b>
<b>La vie des Autouilletois</b>	<b>p. 10</b>
<b>L'ASCA</b>	<b>p. 15</b>
<b>Etat-Civil</b>	<b>p. 16</b>
<b>Bienvenue aux nouveaux Arrivants</b>	<b>p. 16</b>
<b>Urbanisme</b>	<b>p. 16</b>
<b>Dates à retenir</b>	<b>p. 16</b>

## Travaux réalisés en 2018

**VOIRIE :** Cette année 2017, nous avons prévu la réparation d'une partie de la Route d'Auteuil. Malheureusement, son état ne le permettait plus. Nous avons donc réalisé une nouvelle structure de roulement robuste sur la totalité de cette route, de la sortie d'Auteuil à l'entrée d'Autouillet. Des travaux d'entretien des routes en mauvais état et dangereuses ont été réalisés, notamment sur la Route de Villiers-le-Mahieu et la Route de Marcq.

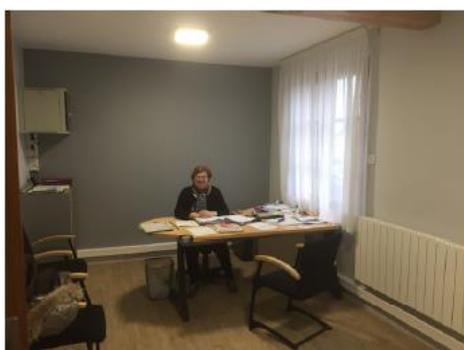
## BATIMENTS COMMUNAUX

- Réfection du toit de l'école : suite à un évènement climatique qui a eu lieu dans la nuit du 12 au 13 janvier 2017, une partie du toit de l'école primaire a été gravement endommagée et une partie de la corniche s'est également effondrée sur le toit du préau. Après avoir sécurisé la corniche et bâché le toit, la prise en charge des coûts de réparation de la toiture de l'école par l'assurance a permis, à moindre frais pour la commune, de réaliser les travaux de réfection durant les congés scolaires d'été.
- Réfection d'une partie de la toiture de la Maison du Village : lors des travaux de démoussage d'un côté du toit de la Maison du Village, il est apparu que les tuiles se délitaient complètement et que les liteaux étaient en mauvais état. Nous avons donc dû procéder à la réfection totale de cette partie du toit (remplacement des liteaux et tuiles).



- Réfection de la cour de l'école : en mauvais état (racines d'arbres proéminentes, sol inégal), la cour a été refaite à neuf pendant les vacances d'été. Le sol a été égalisé et rehaussé ; des pavés ont été posés autour du bac à sable et des arbres. Ces travaux offrent aux enfants un espace de jeux plus sécurisé durant les récréations.

- Réaménagement des locaux de la Mairie : afin d'améliorer l'accueil des habitants de la commune dans le respect des règles d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite, des cloisons ont été abattues offrant un espace unique et spacieux où nos secrétaires vous accueillent.



Le bureau du Maire a été aménagé dans l'ancien bureau du secrétariat. L'ensemble des murs ont été repeints ainsi que ceux de la salle du conseil.

### Compte-rendu du 5 septembre 2017

- **Autorise** Mme le Maire à solliciter une subvention de 40 000 € auprès de l'Etat pour les travaux de restauration de l'Eglise ;
- **Sollicite** auprès du Département et de la Région une subvention au titre du contrat rural pour la construction d'un complexe scolaire ;
- **Décide** de procéder au vote de crédits supplémentaires au budget 2017 ;
- **Approuve** le rapport d'activités 2016 du SIAB ;
- **Décide** de déposer une demande d'agenda d'accessibilité programmée long pour la mise aux normes PMR des bâtiments communaux ;
- **Décide** de lancer une souscription publique en collaboration avec la Fondation du patrimoine pour le financement des travaux de restauration de l'Eglise d'Autouillet ;
- **Décide** de demander un fonds de concours auprès de la CC Cœur d'Yvelines pour le financement des travaux de réfection et de mise aux normes de la cour de l'école et de Mairie.

### Compte-rendu du 5 décembre 2017

- **Autorise** Mme le Maire à engager et signer des avances de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2017 ;
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Autouillet ;
- **Approuve** le montant de la participation annuelle de la commune aux frais de fonctionnement du SIFAA ;
- **Approuve** le rapport d'activités 2016 du SIAB ;
- **Approuve** le virement de crédit de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2017 ;
- **Approuve** le rapport annuel 2016 du SITERR.

### Compte-rendu du 17 octobre 2017

- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention pour la réalisation des travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption auprès :
  - de la **DRAC Ile de France**
  - du **Département des Yvelines**
  - de la **Région Ile de France**
- **Sollicite** l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour la construction d'un complexe scolaire ;
- **Autorise** Mme le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au recrutement d'un agent administratif polyvalent pour un accroissement saisonnier d'activité ;
- **Décide** de ne pas appliquer la revalorisation annuelle des loyers communaux pour l'année 2018 ;
- **Approuve** le rapport annuel 2016 du SILY ;
- **Accorde** à l'ASCA une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € ;
- **Autorise** Mme le Maire à vendre l'aspirateur à feuille pour un montant de 1 650 € ;
- **Autorise** Mme le Maire à signer une convention avec la commune de Villiers-le-Mahieu afin d'accueillir les enfants d'Autouillet au centre de loisirs de Villiers durant les vacances scolaires et accepte une participation de la commune à hauteur de 8 € par jour et par enfants ;
- **Décide** de procéder au vote de crédits supplémentaires au budget 2017.



## Avec la décarbonatation, « Une eau moins calcaire » depuis décembre pour les 52 communes du SIRYAE

L'eau est très calcaire dans la notre région.

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de l'eau potable, le SIRYAE (Syndical Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau) a décidé de compléter les traitements actuels par une décarbonatation mise en service **le 11 décembre 2017 dans notre Commune.**

La décarbonatation réduit le risque de formation de calcaire mais on ne supprime pas le calcaire. Elle permet l'obtention d'un compromis entre le bon équilibre minéral de l'eau et le niveau optimum de dureté.



Les effets de ce traitement du calcaire de l'eau seront vraisemblablement ressentis à partir de janvier 2018.

Les installations d'adoucisseurs ne seront alors plus utiles et les foyers déjà équipés devront faire régler leur matériel ou abandonner leur installation.



Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle au gaz toxique en France. C'est un gaz invisible et inodore.

Afin d'éviter tous risques d'intoxication en période hivernale, des gestes simples permettent de se prémunir contre les risques d'intoxication :

- Aérer son domicile ;
- Faire vérifier et entretenir par un professionnel les installations de chauffage ;
- Faire vérifier et ramoner par un professionnel les conduits d'évacuation des gaz ;
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion ;
- Ne pas utiliser comme moyen de chauffage des appareils non adaptés (barbecue, braseros...).



## Le dispositif Yvelines Ecoute Assistance

Ce dispositif mis en place par le Conseil Départemental des Yvelines s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Ce dispositif est mis en œuvre en partenariat avec les communes.



Le dispositif de téléassistance est relié 24h/24, 7jours/7 au centre d'écoute et d'assistance Vitaris, grâce à un terminal installé au domicile de l'abonné. Celui-ci sera équipé d'un émetteur (pendentif, bracelet ou clip ceinture) d'une portée suffisante pour déclencher un appel depuis toute pièce du domicile.

La prestation prévoit aussi la diffusion de messages d'information et d'alerte, notamment en cas de canicule. Yvelines Ecoute Assistance s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et notamment aux titulaires d'une carte d'invalidité.

L'installation et la maintenance sont comprises dans l'abonnement.

Les personnes souhaitant souscrire au dispositif sont invitées à remplir un formulaire de demande d'installation auprès de la Mairie. Vitaris prendra ensuite contact avec elles pour fixer la date d'installation.

### TARIF 2018

PRESTATIONS	PRIX EN VIGUEUR		MODALITES DE FACTURATION
	H.T.€	T.T.C.€	
<p><b>TELEASSISTANCE Ecoute 24h/24h</b></p> <p>PRESTATION D'ECOUTE</p> <p>MISE EN RELATION pour les petits services</p> <p>ACTIONS DE CONVIVIALITE Ecrits + Messages vocaux</p> <p>PRESTATION PSYCHOLOGIQUE</p> <p><b>ACTION SPECIFIQUE EN DIRECTION DES ABONNES LES PLUS ISOLEES</b></p> <p>APPELS DE CONVIVIALITE</p>			<p><b>PRISE EN CHARGE PAR LE DEPARTEMENT</b></p> <p><b>PRISE EN CHARGE PAR LE DEPARTEMENT</b></p>
<p><b>LOCATION DES TRANSMETTEURS et TELECOMMANDES incluant</b></p> <p>INSTALLATION, DEPOSE</p> <p>MAINTENANCE, ASSURANCES, FRAIS GENERAUX</p> <p>mensualité par abonné</p>	4,51 €	<b>5,41 €</b>	Facturation mensuelle aux abonnés
<p><b>TELECOMMANDE SUPPLEMENTAIRE (pour les couples) ou REMPLACEMENT TELECOMMANDE</b></p>	Gratuit	<b>Gratuit</b>	
<p><b>TELECOMMANDES SPECIFIQUES par écrasement, par souffle ou par écrasement</b></p> <p>mensualité par abonné</p>	7,04 €	<b>8,45 €</b>	Facturation mensuelle aux abonnés



## DU NOUVEAU AU SIEED

### Les cartes d'Accès aux déchèteries

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, des badges magnétiques remplacent les cartes papier d'accès aux différentes déchèteries.

Les badges seront délivrés aux Particuliers comme aux Professionnels, directement par le SIEED. Pour l'obtenir, il suffira de télécharger le formulaire de demande et la liste des pièces à joindre sur le site internet du syndicat : <http://www.sieed.fr/index.php/espaces/espace-particuliers>

Le badge magnétique est strictement personnel. En cas de perte ou de vol vous devez avertir le SIEED dans les meilleurs délais. Le renouvellement du badge sera facturé pour un **montant de 10,00€**.

### Les contenants

La fourniture et la maintenance des bacs sont assurées par le Syndicat. Pour toute demande de réparation ou de fourniture, il vous faut consulter la rubrique à votre disposition sur le site internet du SIEED.

### Horaires d'ouvertures des déchèteries du SIEED

Méré	Vendredi, Samedi et Lundi de 10H00 à 12H30 & de 13H30 à 17H00 Dimanche de 09H00 à 13H00
Garancières	Vendredi, Samedi et Mardi de 10H00 à 12H30 & de 13H30 à 17H00 Dimanche de 09H00 à 13H00
Boutigny-Prouais	Vendredi, Samedi et Mardi de 10H00 à 12H30 & de 13H30 à 17H00 Dimanche de 09H00 à 13H00
Houdan	Vendredi, Samedi et Lundi de 10H00 à 12H30 & de 13H30 à 17H00 Dimanche de 09H00 à 13H00

**Ouverts les jours fériés SAUF le 1<sup>er</sup> Janvier – le 1<sup>er</sup> Mai – le 25 Décembre de chaque année.**

**Le ramassage des Encombrants auront lieu le 12 avril et le 03 octobre 2018**

**La collecte des déchets végétaux aura lieu du 26 mars au 3 décembre 2018.**

## AMENAGEMENT DES GARES DU TERRITOIRE DE LA CC CŒUR D'YVELINES



L'accès aux gares du territoire de la communauté de communes Cœur d'Yvelines, (Villiers-Neauphle-Pontchartrain / Montfort l'Amaury-Méré et Garancières/La Queue) est gratuit alors qu'une tarification a été mise en place sur les parkings voisins du territoire de l'EPCI.

La conséquence en est que les véhicules des communes extérieures à Cœur d'Yvelines (et notamment Bazainville, Houdan et Dreux) stationnent sur nos parkings gratuits.

Il en résulte une saturation totale et un stationnement sauvage abondant aux abords des gares.

Ces gares ont été sélectionnées pour faire partie du programme « 10 000 places en Ile-de-France » imposant la mise en place d'une offre payante de stationnement uniforme.

La SNCF et le Syndicat des Transports d'Ile de France rebaptisé IDF Mobilité, vont investir dans la création et l'aménagement des parkings dont la mise en service est prévue pour l'été 2018 et annoncent une tarification de 20 €/mois. Ce tarif inférieur à ceux pratiqués alentours risque de ne pas être assez dissuasif pour réduire la fréquentation des véhicules extérieurs à la communauté de commune.

Le bureau communautaire de Cœur d'Yvelines s'est prononcé pour la mise en place d'un tarif différencié sur les parkings des trois gares dont la communauté de communes assure la gestion. IDF Mobilité a indiqué ne pas vouloir appliquer de tarifs différenciés.

IDF Mobilité et la SNCF étant propriétaires fonciers des parkings des gares de Garancières/La Queue et de Villiers/Neauphle/Pontchartrain, lesdits parkings seront donc aménagés, en accord avec les villes concernées, au tarif unique de 20 €/mois.

A contrario, les terrains situés aux abords immédiats de la gare de Montfort/Méré n'appartiennent pas à IDF Mobilité et la SNCF. La CC Cœur d'Yvelines, une fois le foncier acquis, financera donc, sur ses fonds propres, l'aménagement de nouvelles capacités de stationnement selon un tarif différencié.

La CC Cœur d'Yvelines aura donc en charge :

- l'aménagement de la gare de Montfort-Méré et ses abords avec la mise en place d'un tarif différencié ;
- l'aménagement des places de parking directement liées aux abords des gares de Garancières/La Queue et Villiers/Neauphle/Pontchartrain ;
- les équipements complémentaires de mobilité et de sécurité attachés aux trois gares.



### LES PACS EN MAIRIE DEPUIS LE 1ER NOVEMBRE 2017

Le Pacte Civil de Solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre deux personnes majeures pour organiser leur vie commune.

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des Pacs est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie.

Ainsi, les personnes voulant conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs soit devant l'officier d'état civil de leur lieu de résidence commune, soit devant un notaire.

### DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE ET DE CARTE GRISE DES DEMARCHES SIMPLIFIEES EN QUELQUES CLICS

Plus de déplacement en Préfecture ou Sous-préfecture et plus d'attente interminable !!! Désormais réalisez vos démarches sur internet en quelques clics sans même vous déplacer



Pour votre carte grise sur le site :  
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Pour votre permis de conduire sur le site :  
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>



Pour les personnes ne disposant pas de matériel informatique ou ayant des difficultés, une aide leur sera apportée en Mairie, aux heures d'ouverture.

### TAUX DE COTISATIONS SOCIALES, SMIC et PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE

#### LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS 2018

Le montant du SMIC est revalorisé. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le montant horaire du SMIC est fixé à 9,88 € brut soit 1 498,47 € brut mensuel pour un salarié à 35 heures.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le plafond mensuel de la Sécurité sociale est fixé à 3 311 € et le plafond journalier à 182 €.

Cotisations sociales au 1er janvier 2018 :

**Les cotisations salariales d'assurance maladie** sont supprimées. Elles sont remplacées par une augmentation de la CSG de 1,70 % soit un taux de 6,80 % au lieu de 5,10 %.

Les charges salariales du chômage disparaissent en deux temps. **La cotisation salariale d'assurance chômage** reste fixée à 0,95% jusqu'au 30 septembre 2018. Elle disparaît entièrement au 1er octobre.

**La cotisation patronale d'assurance maladie** passe à 13%. **La cotisation pénibilité** disparaît. **La cotisation patronale du chômage** (tranche A + R) est maintenue à 4,05 %.

## AMENAGEMENT DE LA CIRCULATION de la Résidence du Bois Camille vers la Rue Laurent Schwartz

La Résidence du Bois Camille, comme celle du Domaine de Closente ont vu la réalisation de leur voirie définitive.

Nous avons comme convenu initialement mis en place le sens de circulation entre la Résidence du Bois Camille et la Rue Laurent Schwartz.



Sens unique de la Résidence du Bois Camille vers la Rue Laurent Schwartz ;

Sens interdit à partir du 3 de la Rue Laurent Schwartz vers la Résidence du Bois Camille.



**Nous rappelons à chaque automobiliste que la vitesse sur la Route des Châteaux est limitée à 30km/h et que la Résidence du Bois Camille est une résidence privée, familiale avec de nombreux très jeunes habitants. Elle n'a pas vocation à servir d'itinéraire de délestage aux riverains de la Route des Châteaux.**

Merci de votre compréhension et de votre civisme.

### NEIGE ET VERGLAS

En cas de neige ou de verglas, tout est mis en œuvre pour sécuriser les déplacements de chacun sur notre commune.

Il est toutefois impossible d'intervenir en tout lieu au même moment et immédiatement.

**Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants, tout au long de l'année. Balayer les feuilles mortes, ramasser les herbes folles, déneiger et déverglacer incombent à tous et participent à l'amélioration du cadre de vie de chacun**

Chaque année et la commune d'Autouillet en fait les frais, des milliers de tonnes de déchets sont déversés en forêt, polluant les sols, dégradant le paysage et coûtant des sommes astronomiques aux communes pour leur ramassage.

L'ONF met en place, dans les forêts domaniales dont elle assure la gestion, un dispositif de pièges photos en forêt qui permet d'identifier, preuves à l'appui, les véhicules qui déversent des déchets, prenant les sous-bois pour des décharges publiques.

Afin de combattre ce fléau, le conseil municipal d'Autouillet examine le projet d'installation de caméras de surveillance sur son territoire.



### BRUITS GENANTS

#### Respect de la réglementation en vigueur

Pour le plaisir et la tranquillité de tous, rappel des termes de l'arrêté préfectoral du 25 mars 2008 qui détermine les jours et heures durant lesquels il vous est permis d'utiliser des engins bruyants :

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| - du lundi au vendredi :        | de 08 h 30 à 12 h 00<br>de 14 h 30 à 19 h 30 ; |
| - le samedi :                   | de 09 h 00 à 12 h 00<br>de 15 h 00 à 19 h 00 ; |
| - le dimanche et jours fériés : | de 10 h 00 à 12 h 00                           |

### HALTE AUX DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS

**1 630 € d'amende  
pour avoir jeté des ordures en forêt**

**Avis aux pollueurs !** Le tribunal de Versailles vient de condamner, suite à une plainte déposée par l'Office National des Forêts (ONF), une personne à verser 1 630 € d'amende pour avoir jeté un dépôt d'ordures en forêt de Saint-Germain-en-Laye. Cette somme correspond à l'amende pour pollution et au remboursement des frais de ramassage et de traitement de ce dépôt.

Retour  
vers

## FETE DU VILLAGE SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2017



Cette fête a bien failli ne pas se dérouler. En effet, la veille un déluge de pluie s'est abattu sur Autouillet et il n'a pas été possible de monter les barnums sur le stade tant le sol était impraticable!!

Après discussion avec les organisateurs bénévoles, il a été décidé d'appliquer le plan B : à savoir organiser l'apéritif et le dîner dans notre salle des fêtes Auteuil-Audouillet.

C'est donc les pieds bien au sec que 130 personnes environ se sont retrouvées pour partager, après l'apéritif un excellent couscous cuisiné par le traiteur, Grill Walbis. De savoureux desserts concoctés par les participantes ont clôturé ce dîner convivial où de nouveaux habitants ont pu faire connaissance avec les habitués de cette fête.

Vers 22 heures 15, tous les participants ainsi que les habitants du village qui n'étaient pas présents au dîner, se sont retrouvés sur le stade où le feu d'artifice musical a été tiré, le ciel s'étant montré plus clément en fin d'après-midi.



Feu d'artifice très réussi accompagné des tubes des années 80. Le bouquet s'est terminé sous un tonnerre d'applaudissements.

C'était une fête à Autouillet.....

Rendez- vous est pris pour le mois de septembre 2018 !!

### CEREMONIE du 11 Novembre

A 10h30 les habitants ont accueilli devant le monument aux morts les représentants des anciens combattants de la section de Thoiry.

Après le dépôt des gerbes offertes par les Anciens Combattants, de la Mairie, de Mme la Député et l'Appel aux

Morts, le Président des Anciens Combattants a prononcé un discours à la mémoire des morts, civils et militaires de la Grande Guerre.

Puis Mme le Maire a lu un message de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, Geneviève DARRIEUSSECQ, et a rappelé que cette commémoration était destinée à célébrer la mémoire de tous les Français morts non seulement pendant les guerres du 20<sup>è</sup> siècle, mais également pour saluer celle de nos soldats tombés en opération à l'étranger et celle des victimes des attentats dont notre pays a été victime depuis plusieurs années.

Après la Marseillaise entonnée par les enfants de l'Ecole élémentaire accompagnés de leurs professeures et reprise par les participants, la cérémonie s'est terminée en même temps ... que la pluie cessait de tomber.



### ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Le 11 novembre dernier, à 12 heures, le Conseil Municipal a reçu les nouveaux habitants dans la Maison du Village.

Une soixantaine de nouveaux Autouilletois et Autouilletoises accompagnés de leurs enfants étaient réunis afin de faire connaissance.

Madame le Maire, dans une courte allocution, leur a présenté la Commune et ses projets. Puis la Présidente de l'Association Sportive et Culturelle d'Autouillet a évoqué les différentes activités proposées par l'ASCA.

Puis les nouveaux villageois se sont présentés et se sont retrouvés pour dialoguer autour du verre de l'amitié.

Un moment chaleureux et festif !!

### SORTIE DE NOEL à Paris avec les enfants du Village



Le mercredi 13 décembre, nous avons eu la chance de pouvoir assister à la Projection du film *COCO* au Grand Rex à Paris.

Nous étions 65, toutes générations confondues. Mais nous avons été subjugués par la magie de la féerie des eaux, suivant des yeux ce ballet magique au rythme de musiques entraînantes.

Puis le rideau s'est levé et nous avons découvert l'univers de Coco, chaleureux et coloré. Nous avons suivi les aventures de ce petit garçon tendre et déterminé, découvrant une culture et une philosophie de vie apaisante.

Nous avons tous passé un très bon moment !

### Fête de Noël !



Les enfants et leurs parents sont arrivés à 19h à la salle des fêtes. Ensuite les enfants de l'école primaire ont fait leur spectacle et ils ont récité des poésies, suivi de la danse du père Noël. « La danse du père Noël, oh lala qu'est-ce qu'on aime ça (...) fais comme moi et il viendra !!! »

Ils ont tous appelé le père Noël quand il est arrivé tout le monde a crié ! Le père Noël a distribué des cadeaux adaptés à leur âges. Suivi d'un apéro dinatoire. Louis, CE2

## GOÛTER DE NOËL à la crèche intercommunale



Le 14 décembre dernier, les responsables de la crèche intercommunale à Thoiry ont invité les parents des enfants et les élus des communes concernées à un moment de partage festif. Nous avons pu assister à une courte représentation d'un conte où un petit pingouin de l'Artique fait le tour du monde et découvre les cinq continents.

# Théâtre de marionnettes

Imaginez sa surprise et son étonnement en rencontrant des animaux divers et variés dont il ne connaissait pas l'existence.  
L'occasion pour nos tout petits, fort intéressés de reconnaître ces divers animaux !!!



Un très bon goûter et pleins d'histoires à raconter le soir aux Parents !!!!!

## RENTRÉE DES ENFANTS 2018-2019

### Petite Enfance

Crèche Intercommunale à Thoiry  
Inscription 01.34.87.54.74 – Mail : [drolesdezebres@crechesdefrance.com](mailto:drolesdezebres@crechesdefrance.com)



### Assistance maternelle agréée :

Mme Forget à Autouillet – 01.30.88.55.80 / 06.86.68.30.79  
3 places disponibles à compter du mois de septembre

### Ecole primaire et maternelle :

Contactez la Mairie d'Autouillet – [mairie.autouillet@orange.fr](mailto:mairie.autouillet@orange.fr)

## Visite du Sénat



Sur la demande de Mme le Maire, le Conseil municipal a été invité à visiter le Sénat, puis à rencontrer son Président, M. Gérard LARCHER.

Le Palais du Luxembourg est le siège du Sénat. Construit à partir de 1615 pour Marie de Médicis, il a connu des évolutions architecturales qui l'ont peu à peu adapté aux besoins d'une assemblée politique moderne tout en respectant scrupuleusement ce trésor exceptionnel d'architecture parisienne qui abrite, en outre, un patrimoine artistique exceptionnel.



L'après-midi a commencé par un petit film résumant le rôle de cette institution, puis nous avons eu le privilège pendant une demi-heure, d'assister à une séance de ce très bel hémicycle. L'ordre du jour concernait le budget de la sécurité sociale.



Nous avons suivi notre guide pour découvrir l'impressionnante « Salle des Conférences » de 650 m<sup>2</sup> avec l'un des plus riches décors du second empire. Récemment, le trône de Napoléon Ier en bois doré réalisé par Jacob-Desmalter y a été replacé. Puis la « Salle du Livre d'Or » rassemble tout ce qui subsiste de la décoration d'origine du Palais. C'est ici qu'ont été remontés en 1817 des peintures et des lambris provenant des anciens appartements de Marie de Médicis. Cette salle, évocation du passé doré du palais, tire son nom du Livre d'Or de la Pairie, registre consignait les titres des pairs de France, dorénavant conservé au Sénat et versé aux Archives nationales en 1848.

Nous avons descendu l'escalier d'honneur décoré de ses 6 lions antiques pour nous rendre au Petit Luxembourg qui est, depuis 1825, la résidence de la Présidence.



Le Président actuel, Gérard Larcher, également sénateur de notre circonscription, nous a accueillis avec beaucoup d'enthousiasme pour la visite de son bureau qui fut le cabinet de travail du Premier Consul Bonaparte.

Nous avons aussi eu le privilège d'admirer le jardin d'hiver exotique situé au du Petit Luxembourg ainsi que le joyau des lieux : la Chapelle de Marie de Médicis.



### CONCOURS DES JARDINS 2017 : Promenade guidée d'automne

Pour l'édition 2017 du concours des jardins, le jury a arpenté le village d'une sente à l'autre avec le regard curieux du promeneur.

Entre 30 réalisations pleines d'idées à repiquer et bouturer, 30 aménagements petits ou grands, fruits de passion et de soin, le jury a choisi de mettre en avant :

- Rue des Francs Sablons, la simplicité d'une rocaille de grosses pierres sur un talus,
- La spectaculaire floraison de vieux yuccas, route des Châteaux,
- Dans la Résidence du Parc, variations sur le thème des haies, sages ou sauvages, sculptées en vagues, monovariétales ou en mélange,

Face aux bacs accueillant de longues floraisons colorées à l'entrée de la Mairie, de l'autre côté de la rue, la courtoisie d'une jardinière sur le rebord d'une fenêtre. Plus loin, comme un hameau, deux maisons aux volets peints et leurs jardins mariés sur un talus planté : l'élégante perspective à travers un portail ajouré qui donne à voir les détails d'une cour plantée.

Retour aux Francs Sablons pour la complémentarité de trois jardins plantés de grands arbres à l'origine de la construction : cyprès, gingko au feuillage doré, érable flamboyant, en même temps que les prunus du trottoir... Les « Couleurs d'Automne » ont confirmé que l'arrière-saison offre un festival de feuillages, baies, fleurs.

Le jury s'est attaché, pour chaque réalisation aux qualités d'ouverture sur l'espace public, la visibilité depuis la rue, la cohérence des choix, la qualité des plantations, la présence de vivaces, arbres et arbustes, les colorations automnales.

Lors de la remise des prix, le 18 novembre dernier, les réalisations citées plus haut ont été primées et tous les participants ont été récompensés. La jardinerie Poullain, partenaire de l'événement, a offert vivaces et bulbes.



*Pour le jury du concours 2017 « Couleurs d'Automne » : P. Charraux, A Lhériaux, F. Pommet, D. Wurtzer.*

### Participez à des ateliers jardinage gratuits

La Mairie d'Autouillet, en partenariat avec la jardinerie Poullain, vous propose de participer gratuitement à 3 ateliers de jardinage dirigés par Françoise Pommet, paysagiste et habitante d'Autouillet.

Ne manquez pas cette occasion de profiter du savoir et des conseils d'une passionnée.

*Places limitées. Réservez soit à la Mairie d'Autouillet ou auprès de l'ASCA. Renseignements au 06.87.01.01.02*

#### Printemps au Jardin

Au plaisir de cultiver ensemble l'amour des jardins et des plantes.

Françoise Pommet propose des rendez-vous sur le terrain pour partager sens de l'observation, pratiques culturelles simples et efficaces et respectueuses de l'environnement. Rv au jardin de l'Eglise d'Autouillet.

#### Atelier 1 : Dimanche 18 mars de 10h à 13h / REFAIRE DES HAIES CHAMPÊTRES, C'EST FACILE, UTILE, BEAU, ECOLOGIQUE

Explication, démonstration, mise en pratique.

« Plessier », c'est tresser de jeunes arbres vivants. C'est à la portée de tous. Le résultat est durable et l'entretien réduit.

Prévoir des vêtements de jardin imperméables, chauds et des gants.

Cette technique demande un matériel simple. Vous pouvez apporter, si vous en avez, vos outils, sécateur, sécateur de force, scie à élaguer, serpe... Une boisson chaude est prévue pour cet atelier.

Attention ! Le nombre de participants est limité. Renseignements au 06.87.01.01.02



*Schéma MAISON BOTANIQUE*

#### Atelier 2 : Samedi 7 avril à 15h / SAUVONS NOS BUIS

Formes, taille, soins. Réponses et questions face aux attaques de la pyrale.

Observation, diagnostic, contrôle biologique, traitements bio. Un premier conseil : ne pas arracher ni « ratiboiser » les sujets atteints. Le buis reperce dès qu'il est débarrassé des chenilles qui le dévorent.

#### Atelier 3 : Samedi 26 mai à 10h / SOL VIVANT

Des bonnes pratiques à multiplier : couverture du sol, paillage, compostage...

Observer, analyser son sol pour mieux le connaître et adapter ses cultures : quelques tests simples à réaliser soi-même.

## L'ASCA (Association Sportive et Culturelle d'Autouillet)

L'équipe de l'ASCA vous souhaite une très heureuse et associative nouvelle année.

L'ASCA organise toujours les ateliers suivants : marche, tarot, apéritif littéraire, atelier de réflexion philosophique, méditation de pleine conscience, Pilates.

Nous animons aussi des ateliers pour les enfants lors des vacances scolaires (les programmes pour Février et Pâques en préparation), des sorties, la chasse aux œufs de Pâques et nous avons en prévision un grand pique-nique de printemps.

A la rentrée de septembre 2017, deux nouvelles animations ont vu le jour : le club de photo et l'atelier d'œnologie.

Le club photo se réunit 6 fois par trimestre les mardis soirs à partir de 20h autour d'un jeune photographe, Vincent Zafra. Le tarif de ces cours est de 75 euros par trimestre.

L'atelier d'œnologie est animée par Nathalie Garnier à raison d'un lundi soir (20h30 – 22h) toutes les 6 semaines. La participation est de 20 euros par atelier.



L'ASCA sera heureuse de vous transmettre toute information demandée sur ses activités. Nous disposons encore de quelques places.



L'adhésion à notre association est de 25 euros par an et par famille.

Contact : Sophie Laski 06.11.43.00.99  
ou [asca78.sophie.laski@gmail.com](mailto:asca78.sophie.laski@gmail.com)

Les membres du club photo ont effectué leur premier « safari photo » au parc zoologique de Thoiry. L'ASCA et nos photographes amateurs remercient M. Paul de la Panouse pour cette visite gracieuse.



### APRES MIDI HALLOWEEN

« Un bonbon ou un sort », petits monstres et minis sorcières se sont donnés rendez-vous le mardi 30 octobre à la Maison du Village. Près d'une trentaine d'enfants, de jeunes et d'adolescents ont répondu présents à l'invitation lancée par l'ASCA pour fêter Halloween.

De 15h00 à 19h00, les enfants ont pu profiter de trois ateliers créatifs (confections de sacs à bonbons, réalisation de tableaux d'Halloween et décoration de photophores citrouilles), d'un goûter festif au goût de potirons et pour finir de la traditionnelle balade à travers le village.

Répartis en deux groupes, les enfants ont sonné aux portes des habitations du village. Organisée dans le cadre des animations jeunesse du village, cette activité a permis aux enfants de passer une excellente après-midi, où les rires ont été nombreux.

Les petits comme les grands s'en sont donnés à cœur joie et sont repartis avec de beaux butins...

### L'ASCA a fêté Halloween.

Le vendredi 27 octobre, 12 jeunes ont confectionné avec Sophie des cupcakes fantômes, citrouilles, araignées à la vanille ou au chocolat suivi d'un goûter.

Le lendemain, à partir de 17h, la salle des fêtes Auteuil-Autouillet a accueilli de nombreux enfants pour une surprise party d'Halloween.

Déshanchements diaboliques des fantômes, sorcières, super héros, momies et vampires sur les aires de la « Famille Adams » et de « Thriller » de Michael Jackson



### Concert GUACAMOLE

De passage dans notre village pour répéter pendant une semaine, le quartet Guacamole's Green a offert, le 27 octobre dans la salle des fêtes d'Auteuil-Autouillet gracieusement prêtée par la Mairie, un concert d'une heure organisé par l'ASCA afin de faire connaître leur répertoire.

Composée de quatre musiciens talentueux hyperactifs issus du jazz, du rock, de la musique contemporaine et de la besse, les compositions sont de Joshua Bucchi à la basse, d'Alexis Hache à la guitare accompagnés par Sylvain Calmon aux percussions et enfin Rémi Pina à la batterie.



## Etat civil

### Naissance

Mirela MAROLA née le 11 décembre 2017

### Baptême civil

Victor Louis Benoit CLOSET le 18 novembre 2017

### Mariage

M Philippe, Michel PELLERAY et Mme Elena Leonidovna VOLOGDINA le 6 janvier 2018

### Décès

Monsieur Raymond HANIN décédé le 3 novembre 2017

## Urbanisme

### Permis de construire

M. et Mme VALLÉE : construction d'une maison individuelle La Maréchalerie

MM. PELESSIER/FAURE : construction d'une maison individuelle Rés. Le Bois Camille

M. et Mme DE SOUSA : construction d'une maison individuelle Route des Châteaux

### Demande de travaux

M. CHEVALIER SCI Les Châteaux d'Autouillet : création d'une fenêtre toit Route des Châteaux

M. PONCHET : création d'un Abri de jardin et d'un Auvent Rue des Francs-Sablons

Mme BONAMY : création d'une fenêtre de toit Route des Châteaux

M. JAMBUT : déplacement du portail existant et reconstruction à l'identique Route des Châteaux

M. DEMIR SARL EUROBOIS : Coupe d'éclaircie Bois de st Santin

M. VIBERT : construction d'un mur plein enduit Route des Châteaux

M. GIARDINA pour FONCIERE ACTIVE : division de trois lots à bâtir Route des Châteaux

M. DESSEIN : Réfection du toit Route des Châteaux

## Bienvenue aux nouveaux arrivants

M et Mme VINCENOT et leurs enfants

Mme LEGER et leurs enfants

M. et Mme HEURTEL

Mme MARCIREAU et

M. MORNET

M. RODON et Mme RAVIN et leurs enfants

M. et Mme MAROLA et leurs enfants

M. et Mme BOUAKAZ et leurs enfants

M. et Mme ADAN GRANDJEAN et leur enfant

M. et Mme RENAUD LANDRON et leurs enfants

M. et Mme LADIRÉ

M. et Mme HAJAJI et leur enfant

M. et Mme HAOND

## A noter dans votre agenda

-  18 mars de 10h à 13h : Atelier Jardinage « Refaire des haies champêtres, c'est facile, beau, utile, écologique »
-  24 Mars : Carnaval de l'école maternelle à Marcq
-  1er avril : Chasse aux œufs
-  7 avril à 15h : Atelier Jardinage « Sauvons nos buis »
-  26 mai à 10h : Atelier Jardinage « Sol vivant »
-  23 juin : Fête de la Saint-Jean
-  15 septembre : Fête du village

### Coordonnées de la Mairie d'Autouillet

33 route des Châteaux

78770 AUTOUILLET

Tél 01.34.87.49.59

Mail : [mairie.autouillet@orange.fr](mailto:mairie.autouillet@orange.fr)

Mardi et Vendredi de 11h à 12h

Jeudi de 17h à 19h